



NOUVELLES MESURES DE RÉGLEMENTATION DU LOYER DANS LE GRAND LOMÉ

Le gouvernement vraiment préoccupé par le social

P.3



DES BRAS VALIDES NETTOIENT LES ENGINS AUX FEUX TRICOLORES

P.2

Une activité sans avenir à proscrire

PROMOTION DE L'EXCELLENCE

P.4

Des dispositions
en cours pour le
suivi des jeunes
boursiers et
lauréats



PAIX ET STABILITÉ DANS LA SOUS-RÉGION

L'armée togolaise
rassure

P.5

SATISFACTION DU MINISTRE ADEDZÉ APRÈS EXCUSES PUBLIQUES DU DUO JO-FERDI

Un dénouement diversement apprécié

Le ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale était ce jeudi 6 janvier 2021, l'invité de l'émission Miwoê Négnon sur la 93.5 à Lomé. Kodzo Adedzé a saisi l'occasion pour se prononcer sur l'arrestation puis la libération des journalistes Ferdinand Mesan Ayité et Joël Vigno Egah. Celui-ci a salué le dénouement heureux intervenu dans cette affaire avec la mise en liberté du directeur de publication du bihebdomadaire L'Alternative Ferdinand Ayité et de celui du journal Fraternité, Joël Egah, accusés d'outrage à l'autorité, d'incitation à la haine et de diffamation. Arrêtés le 9 décembre 2021, les deux journalistes avaient passé vingt-un (21) jours à la prison civile de Lomé avant d'être libérés le 31 décembre 2021.

Ils sont accusés d'avoir critiqué, au cours de l'émission L'Autre Journal, diffusée sur YouTube, le double rôle des ministres pasteurs du gouvernement (ministre de la Justice et celui du Commerce). Pour le ministre Adedzé, l'essentiel dans cette affaire est que les mises en cause aient reconnu leurs fautes et présenté des excuses publiques aux plaignants.

« Ces derniers jours, si nous allons sur les réseaux sociaux, nous verrons que notre frère Ayité a présenté des excuses... Il a compris qu'il avait mal agi. C'est un signe d'humilité et de respect qu'il a affiché. Si tous les Togolais

peuvent également agir comme lui, ça serait bien. Si tu agis mal, reconnais ton tort. Si nous allons dans la Bible, l'histoire de l'enfant prodigue nous renseigne que lorsqu'il s'en est allé et qu'il a remarqué qu'il était en déperdition, il est revenu vers son papa. Et son père ne l'a pas renié. Il l'a accueilli les bras ouverts. Donc Ayité est Togolais et moi aussi, je suis togolais. Si nous nous comprenons les uns les autres, cela ne peut faire que notre bonheur. Je voudrais que ce dénouement soit un bel exemple pour aller de l'avant ensemble. Certes, on peut faire des erreurs, mais si nous savons très bien que ce que nous allons faire n'est pas bon, ce n'est pas la peine qu'on le fasse », a laissé entendre le ministre Adedzé.

Il faut noter que les deux directeurs de publication, ainsi que l'animateur de l'émission, Isidore Kouwonou, ont été placés sous contrôle judiciaire et interdits de quitter le pays. Le 02 janvier dernier, le directeur de publication de L'Alternative, Ferdinand Ayité, postait un message sur sa page facebook où il ne digérait pas les menaces dont font l'objet le journaliste dans son métier. Ferdinand Ayité n'avait présenté aucune intention d'avoir commis un acte contraire à la loi.

Le confrère parlait même d'une prise d'otage dont ils ont fait l'objet depuis le 09 décembre jusqu'au 31 décembre 2021, date de leur mise en liberté provisoire. Voici le message :



Kodzo Adedzé, ministre du commerce, de l'industrie et de la consommation locale

« Bonjour à tous, Je voudrais en ce premier dimanche de l'année, présenter mes vœux les meilleurs, et bonne et heureuse année à tous. Je voudrais également remercier tous ceux qui depuis le 9 décembre se sont investis sur tous les fronts pour obtenir notre libération. Je pense aux amis présents sur la toile, aux organisations de la société civile, aux ODDH, aux religieux toute catégorie, aux diplomates, aux amis de la diaspora, aux politiques, aux confrères, aux organisations de presse au Togo et à l'extérieur bref à toutes les personnes physiques et morales qui se sont engagées dans cette bataille.

Lorsqu'on est un journaliste et en plus d'investigation, la prison est un passage obligé dans certains pays. Je me suis donc préparé depuis longtemps à cette éventualité du coup physiquement, moralement et psychologiquement je suis resté droit dans mes bottes. Les épreuves font partie de la vie et il faut les affronter. Lorsqu'on vous jette en prison pour une bonne cause vous en sortez toujours grand et respecté. Je comprends l'indignation des uns et des autres mais c'est aussi les risques de notre métier. Aujourd'hui je sors de cette prise d'otage de 21 jours plus déterminé qu'avant parce que je suis convaincu que notre pays

à plus que besoin de journalistes indépendants pour porter la voix des opprimés et des faibles.

Placé sous contrôle judiciaire je ne pourrais malheureusement pas parler du dossier mais chaque chose en son temps. Je voudrais juste rappeler que ni les persécutions, ni la prison encore moins les intimidations n'entameront notre détermination à être du côté de la vérité.

Je dis un grand merci à mon avocat Elom Beau Kpadé pour son engagement et son travail méticuleux dans ce dossier. Il reste une valeur sûre pour ce pays. Pour ceux qui essayent de me joindre en vain je m'excuse, mon téléphone est resté au greffe de la prison, je le récupère ce lundi. Merci à toutes et à tous, que Dieu bénisse chacun d'entre nous.

Le combat pour la liberté d'expression est plus que jamais d'actualité dans notre pays et nous ne devons pas abandonner. Bonne et heureuse année»

Mais quelques heures après, une mise au point a été dévoilée appuyée par de fortes excuses à l'endroit des personnes qui se sont senties touchées par certains propos en écart de langage lors de leur dernière émission L'autre journal. Les excuses allaient particulièrement à l'endroit des deux ministres plaignants qualifiés de ministres-pasteurs (ministre de la justice et son collègue du commerce). Ce revirement qui, en réalité, relève de la grandeur d'esprit suscite plutôt des appréciations diverses au sein de l'opinion et sur la toile. Ainsi va la vie.

Uriel EGNANG

DES BRAS VALIDES NETTOIENT LES ENGINS AUX FEUX TRICOLORES

Une activité sans avenir à proscrire

La ville de Lomé la capitale devient une zone de plusieurs activités avilissantes. La mendicité d'un côté, et le nettoyage sur les engins au niveau des feux tricolores de l'autre contre quelques pièces d'argent si l'utilisateur se montre charitable. Ils sont de plus en plus nombreux ces jeunes hommes bien portant positionnés aux pieds des feux tricolores pour se mettre à nettoyer soit les par brises et les carrosseries des voitures, soit les carrosseries des motos. Sans l'avis du propriétaire de l'engin, ils surpren-

ent en arrosant les par brises d'un liquide dont on ignore la nature, l'origine, la qualité etc., puis se mettent à essuyer. La fin du boulot consiste à tendre la main à l'utilisateur propriétaire du véhicule ou non.

Une vie peut elle prospérer autour de cette activité embarrassante et risquée ? Il vaut mieux pour les parents de prendre leur responsabilité en main et inscrire les enfants dans des centres de formation ou d'études pour faire d'eux des leaders de demain

et non des mendiants à longueur de journée. Cette catégorie vient s'ajouter aux mendiants et aux vendeurs ambulants qui obstruent les arrêts aux feux tricolores. A travers les mécanismes d'insertion des jeunes mis en place par le gouvernement togolais via son ministère du développement à la base, les visions et ambitions devraient s'y orienter afin d'en tirer profit. Se donner une place à un carrefour pour essuyer sur les engins des autres n'est pas une activité d'avenir.

Uriel EGNANG



Apprêtez votre monnaie pour payer vos droits d'usage de la route lors du franchissement des postes de péages, est un acte civique qui vous fait gagner en temps et vous évite de longues files d'attente. Ceci est un message de la

Société Autonome de
Financement de l'Entretien
Routier (SAFER).

NOUVELLES MESURES DE RÉGLEMENTATION DU LOYER DANS LE GRAND LOMÉ

Le gouvernement vraiment préoccupé par le social

Après l'accès universel aux soins, la prise en charge des femmes enceintes jusqu'à l'accouchement, l'extension de l'assurance maladie aux populations à la base, school assur pour la prise en charge des écoliers des établissements publics, la fourniture des repas chauds à partir des cantines scolaires, les filets sociaux etc., le gouvernement passe à la réglementation de la caution, de la garantie de loyer et du bail d'habi-

tation. Ce projet de décret, s'il passe en application, renforcera l'inclusion sociale et permettra au Togolais moyen de s'offrir un logement et s'occuper de ses activités quotidiennes.

En conseil des ministres le mercredi 05 janvier, première rencontre de l'exécutif pour le compte de la nouvelle année, la disposition sur la réglementation du loyer est passée en projet de décret. S'inscrivant dans la poursuite des actions me-

nées en faveur de l'inclusion sociale et de la protection sociale des populations, le présent décret vise, selon le gouvernement, à plafonner le montant de la caution et de la garantie de loyer au Togo.

Ce plafonnement a pour objectif de limiter les spéculations actuelles pratiquées dans notre pays et en particulier dans le grand Lomé tout en tenant compte de la nécessité de préserver les investissements réalisés par ceux qui contribuent à

améliorer l'offre de logement disponible. Selon cette disposition : la caution est désormais plafonnée à 3 mois de loyers et la garantie à 3 mois de loyers.

Le gouvernement précise que cette mesure, dans une première phase, s'applique dans le grand Lomé et sera étendue, après évaluation, dans d'autres localités si cela est jugé pertinent.

Uriel Egnang

Le contenu du communiqué dudit conseil en intégralité

1er conseil des ministres de l'an 2022 tenu le mercredi 05 janvier à Lomé

1. Le conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 05 janvier 2022 sous la présidence de Son Excellence Monsieur

prix un climat de paix et de cohésion nationale sans lequel, les ambitions de développement ne sauraient se réaliser. Il a également invité le gouvernement à faire preuve d'une grande capacité

en tenant compte de la nécessité de préserver les investissements réalisés par ceux qui contribuent à améliorer l'offre de logement disponible.

10. Selon cette disposition : la

volonté du gouvernement de s'assurer d'un alignement de l'ensemble de ses partenaires sur sa vision de développement.

14. Dans un contexte sécuritaire très fragile, il permettra également à l'Etat d'assurer le contrôle, la transparence et l'efficacité des actions des ONG et de renforcer ainsi les résultats des interventions de ces dernières. Ce décret fixe notamment les conditions d'existence et d'exercice des activités des ONG dans notre pays ainsi que les conditions pour qu'une ONG puisse bénéficier de l'appui du gouvernement.

15. Le conseil a examiné et adopté un dernier projet de décret déclarant d'utilité publique et autorisant les tra-

ZONE II » ; présentée par le ministre de la sécurité et de la protection civile.

18. Cette communication vise à rendre compte au conseil du déroulement des opérations de sécurisation « KOU-DANLGOU IV » dans la région nord du Togo en collaboration avec les pays voisins.

19. Au Togo notamment, elles ont permis d'interpeller des personnes suspectes et de réaliser des saisies diverses, notamment des objets pouvant également servir à entretenir la violence au sein des communautés.

20. Cette opération a permis, enfin, de renforcer les liens Armée-Nation par la distribution d'eau potable, de gels hydroalcooliques et de masques



Faure Essozimna Gnassingbé, président de la République.

2. A l'entame de cette première réunion de l'année 2022 du conseil, madame le premier ministre a présenté, au nom du gouvernement, les vœux de bonne santé et de prospérité au Chef de l'Etat, son excellence monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, ainsi qu'à ses proches.

3. Elle a exprimé à son endroit l'admiration du gouvernement pour son leadership inspirant, en particulier face à la situation sécuritaire, et pour les actions sociales en faveur de la population. Elle a également réitéré l'engagement du

d'anticipation, notamment en renforçant le travail collaboratif pour plus de réussites individuelles et collectives.

5. Il a, pour finir, souhaité une bonne et heureuse année à tous les ministres.

6. Le conseil a ensuite examiné trois (03) projets de décret et écouté une (01) communication.

I. Au titre des projets de décret,

7. Le conseil a examiné et adopté un projet de décret portant réglementation de la caution, de la garantie de loyer et du bail d'habitation

8. S'inscrivant dans la poursuite des actions menées en faveur de l'inclusion sociale et

caution est désormais plafonnée à 3 mois de loyers et la garantie à 3 mois de loyers.

11. Dans une première phase,



cette mesure s'applique dans le grand Lomé et sera étendue, après évaluation, dans

vau d'extension de la réserve foncière spéciale des cantons de Dalavé et de Kpomé dans la préfecture de Zio.

16. Ce projet de décret autorise la constitution d'une réserve foncière spéciale de l'Etat dans les cantons de Dalavé et de Kpomé dans la Préfecture de Zio. Cette réserve estimée à 2505 ha, permettra à l'Etat de poursuivre la réalisation des ouvrages au profit des populations.

II. Au titre de la communication,

17. Le conseil a écouté une communication relative à la conduite de l'opération de sécurisation des zones frontalières « KOU-DANLGOU IV »

à la population. III. Au titre des divers,

21. Le ministre chargé de la santé a rendu compte au conseil de la flambée de cas de Covid-19 dans notre pays avec en particulier, l'émergence du variant omicron.

22. Le conseil, tout en saluant la mobilisation des agents de santé face à cette situation inédite, a invité la population à se remobiliser en matière de respect des gestes barrières et d'adhésion à la campagne de vaccination. Seuls moyens d'éviter un impact encore plus négatif de cette maladie sur notre pays.

Fait à Lomé, le 05 janvier 2022

Le Conseil des Ministres



gouvernement à tout mettre en œuvre pour répondre à l'appel à l'accélération de la mise en œuvre de la feuille de route lancé par le Chef de l'Etat dans ses vœux de fin d'année.

4. Répondant à ces vœux, le Chef de l'Etat a renouvelé son exhortation à préserver à tout

de la protection sociale des populations, le présent décret vise à plafonner le montant de la caution et de la garantie de loyer au Togo.

9. Ce plafonnement a pour objectif de limiter les spéculations actuelles pratiquées dans notre pays et en particulier dans le grand Lomé tout

d'autres localités si cela est jugé pertinent.

12. Le conseil a ensuite examiné et adopté un projet de décret fixant les conditions de coopération entre les organisations non gouvernementales (ONG) et le Gouvernement.

13. Ce décret correspond à la

PROMOTION DE L'EXCELLENCE

Des dispositions en cours pour le suivi des jeunes boursiers et lauréats



Echanges entre le premier ministre et les boursiers

Mme le premier ministre, Victoire Tomégah-Dogbé, a échangé ce jeudi 06 janvier 2022 à la primature, avec une délégation de jeunes boursiers et bénéficiaires de programmes d'excellence du gouvernement togolais. La rencontre élargie a permis à la cheffe de l'exécutif d'avoir un retour sur les bourses et programmes d'excellence en faveur des jeunes. Dans un format informel et ouvert, cette rencontre, véritable

cadre d'échanges avec Mme le Premier ministre, a été l'occasion de recueillir les perceptions des jeunes par rapport aux bourses et programmes d'excellence offerts par le gouvernement, d'avoir des informations sur leur insertion professionnelle ainsi que des opportunités d'emplois au Togo.

À l'issue des échanges, les jeunes boursiers et bénéficiaires des programmes d'ex-



Des cadeaux remis aux boursiers par le PM

cellence du gouvernement, ont salué l'initiative et souhaité la mise en place d'une plateforme centralisée des opportunités d'emplois et une amélioration de l'information autour des différents programmes.

Pour Laurent Dametougbe, étudiant à Sciences Po, "après nos études à l'étranger, il est important qu'on revienne au pays pour contribuer au développement du Togo".

« Cette rencontre, c'est le commencement d'un suivi des lauréats boursiers qui se sentent

un peu délaissés. Nous pensons qu'avec ces échanges avec Mme le premier ministre, nous allons mettre en place des mécanismes de suivi des boursiers et également faire l'insertion professionnelle de ces jeunes après leur formation à l'extérieur du pays », a déclaré Constance Afi Deguenon, boursière.

Dans son message, Mme le Premier ministre, a d'abord partagé la vision du Togo pour les prochaines années, vision axée sur l'inclusion comme

socle social solide pour le Togo, la création d'emplois décents pour les jeunes et la modernisation de l'État. Elle a ensuite réitéré l'engagement du gouvernement à poursuivre sa politique d'attraction des talents dans la fonction publique.

Mme le Premier ministre, a appelé les jeunes à faire siennes les valeurs d'excellence, de service, d'innovation, de collaboration, d'entrepreneuriat et d'apprentissage.

La rédaction

HAUSSE DE PRIX SUR LES MARCHÉS

Le ministre du commerce multiplie les dispositions

Le ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale veut réguler les prix sur les marchés au Togo. Une équipe d'inspecteurs et de contrôleurs s'est rendue mardi sur plusieurs marchés à Lomé. La démarche cadre avec la mise en œuvre du dispositif de surveillance des pratiques commerciales.

Les marchés ciblés sont ceux d'Adidogomé Assiyé, Agoè Assiyé, Hédzranawoé et Akodessewa. Aux constats, une hausse excessive des prix des produits de grande consommation a été déplorée. Le bol de maïs est passé de 500 à 1000 FCFA, celui du haricot à 1800 F CFA et le soja à 1200 FCFA. Les prix des autres produits sont également à la hausse, selon le constat de

l'équipe.

« Les dispositions légales prévoient en cas de hausse excessive des prix, d'infliger des amendes aux commerçants qui se prêtent à ces jeux », a indiqué Mme Kafui Adovon, Cheffe division contrôle de la concurrence et de la prévention des fraudes.

À l'issue de cette visite, le ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale, Kodjo Adedzé a, dans un communiqué rendu public, rappelé l'existence d'un numéro vert destiné à signaler toute anomalie non-conforme à la législation en vigueur dans le pays.

« Je voudrais porter à la connaissance de toute la population, qu'un numéro vert est mis en service au ministère du commerce, de l'industrie et de



Une délégation du ministère de commerce sur le terrain

la consommation locale pour signaler et dénoncer toutes pratiques anormales de commerce qui pourraient échapper à nos équipes d'inspecteurs et de contrôleurs de commerce. Pour toutes pratiques anormales du

marché, notamment, la spéculation sur les prix, la vente de produits périmés ou avariés, composez gratuitement le « 8585 » ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 », a rappelé le ministre.

Par ailleurs, il a exhorté tous les acteurs, notamment les commerçants, les consommateurs et toute la population à émettre des appels exclusivement à des fins utiles.

La rédaction

Pour vos besoins publicitaires et annonces, contactez-nous
aux 90 83 08 78 / 99 92 89 44

PAIX ET STABILITÉ DANS LA SOUS-RÉGION

L'armée togolaise rassure



Madame Gnakadé Marguerite, ministre des armées

Une délégation des forces armées togolaises conduite par madame Gnakadé Marguerite, était au palais de la présidence de la République le 6 janvier dernier pour la présentation des vœux au chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

A l'entame de la nouvelle année, la délégation a présenté les vœux de l'ensemble des forces de défense au président de la République, chef des armées. Les forces de défenses ont réitéré au Chef de l'Etat leur adhésion à sa politique de paix et de stabilité dans notre pays

d'une part et dans la sous-région d'autre part.

La délégation a témoigné sa gratitude au président de la République pour les mesures idoines qu'il ne cesse de prendre pour doter les forces de défense et de sécurité des capacités opérationnelles en vue de faire face aux défis sécuritaires. Dans un contexte sous-régional marqué par des attaques terroristes, le ministre des armées a promis d'œuvrer aux côtés du président de la République, chef des armées à la sécurisation du

pays, conformément à ses orientations et instructions. Le président de la République dont la vision est de faire du Togo un pays moderne et prospère considère à juste titre qu'aucun développement durable n'est envisageable sans la paix et la sécurité.

Dans son message de vœux à la nation, le chef de l'Etat, tout en saluant la bravoure, le professionnalisme dont ont toujours fait preuve nos forces de défense et de sécurité, les a invitées à une vigilante attention afin qu'aucune portion de notre

territoire ne soit en proie à l'insécurité et aux trafics de tout genre.

Manifestant sa reconnaissance au chef de l'Etat, le gouvernement, par la voix de madame le premier ministre Victoire Tomégah-Dogbé, a exprimé au cours du Conseil des ministres du 05 janvier 2022 son admiration pour le leadership inspirant du Président de la République en particulier face à la situation sécuritaire de notre pays. Au cours de l'entretien, le Chef de l'Etat a félicité les Forces de défense et de sé-

curité pour leur loyauté et leur détermination à assurer la sécurité des biens et des populations dans notre pays.

Outre la ministre, la délégation était composée du Chef d'Etat-Major particulier du Président de la République, du Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Togolaises, des Chefs d'Etat-Major des Armées de Terre, Mer, Air, du Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, et celui du Service Central de Santé des Armées.

Source d'information :
Présidence de la République



La délégation des forces armées togolaise devant le chef de l'Etat

AUTOMATISATION PROGRESSIVE DES POSTES DE PÉAGE AU TOGO

Pour un franchissement plus fluide et un fonctionnement plus efficace

La Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) se met davantage au service des usagers de la route. Outre l'entretien régulier de l'ensemble du réseau routier national, la SAFER a entrepris en début d'année les travaux d'automatisation progressive des postes de péage dont la mission d'exploitation lui est dévolue. Ces travaux, à leur étape pilote, sont à terme avec un résultat qualitatif à la date du 30 octobre. Désormais, plusieurs services sont offerts aux usagers de la route au franchissement des péages de Davié à la sortie Nord de Lomé sur la RN1, de Vodougbe sur la RN2 à Aného et d'Aképédo sur le grand contournement de la ville de Lomé.

La cérémonie du lancement officiel de cette nouvelle plateforme avancée s'est déroulée le vendredi dernier sur le péage de Davié. Ce fut un grand honneur pour le Directeur Général de la SAFER, Outchantcha Atoute Awima et ses collaborateurs d'accueillir plusieurs personnalités au devant desquelles Madame Sidemehou Victoire Tomegah-Dogbé, Premier Ministre, Chef du gouver-

nement.

Pour la circonstance, le public a eu droit à la situation du contexte, à la présentation du projet d'automatisation et ses impacts sur le trafic et la garantie des recettes avant la coupure du ruban symbolique pour donner suite à la visite guidée sur les installations.

D'un coût total de 678 714 760 FCFA, le marché d'automatisation a été exécuté sur un délai de quatre mois par la Société Homintec Engineering Service Sarl. L'automatisation, aujourd'hui effective en phase pilote, offre aux usagers de la route trois possibilités de paiement au franchissement des postes de péage : le paiement par carte, par vignette et le paiement par espèce.

Pour franchir les postes de péage automatisés, l'utilisateur devra choisir, à l'aide des signalisations, la voie correspondant à son mode de paiement. Ainsi, les abonnés devront emprunter la voie disposant de la signalisation du télépéage (t) et payer par carte, par vignette ou par téléphonie mobile. Les autres voies sont ouvertes aux usagers pour le paiement en espèce.

Le service d'abonnement est disponible à direction de la SAFER, sise à Cacavéli sur la RN1 et sur les trois postes de péage automatisés.

« Je voudrais lancer un appel à l'endroit de tous nos concitoyens usagers de la route à faire preuve de patience pour accompagner le projet d'automatisation qui n'est qu'à ses débuts. De cet accompagnement dépendra la réussite de cette nouvelle plateforme. Ce qui, certainement, encouragerait le Président de la République, dans ses efforts, à étendre le système à l'ensemble des postes de péage afin de rendre plus fluide le trafic lors du franchissement. J'invite également les agents affectés sur tous les postes à donner le meilleur d'eux-mêmes pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le gouvernement. Pour nous, la route est le premier facteur du développement et tout ce qui concourt au maintien de sa qualité doit se faire dans les règles de l'art », a exhorté le Directeur Général de la SAFER.

Au plan technique, le système d'automatisation comprend les équipements suivants : les ca-

méras de vidéosurveillance ; les serveurs ; les capteurs de sélectivité des véhicules ; les barrières levants ; les boucles de présence et de fermeture ; les terminaux de perception ; les terminaux de visualisation ; les bornes de lecture de cartes pour les prépaiements ; les kits pour la détection des vignettes sur les pare-brises ; les automates ; les afficheurs de tarifs ; les signalisations lumineuses pour les voies ; une source ondulée d'énergie ; des salles de supervision panoramiques.

Pour le Directeur Général de la Société Homintec Francis Kossi, « il n'y a pas plus d'engagement éthique possible sans transparence budgétaire ; pas de développement soutenu sans solution technique locale ; pas non plus d'équilibre économique sans éducation et sans réel transfert de savoir-faire ». M. Francis Kossi a exprimé sa satisfaction de voir le Togo opté pour la modernisation des axes stratégiques de son réseau routier national notamment par l'automatisation de ses postes de péage qui, non seulement sont des vitrines mais également de réels leviers de développement.

A la découverte des trois postes de péage automatisés : Le poste de péage de Davié : il est composé de 12 voies à raison de six voies dans le sens Sud-Nord et six voies dans le

sens Nord-Sud et d'une salle de supervision panoramique. Pour cette phase, il existe deux voies de télépéage avec paiement par cartes, par vignette ou par téléphonie mobile dont une voie dans chaque sens.

Le poste de péage de Vodougbe : le péage de Vodougbe est composé de quatre voies à raison de deux voies dans le sens Lomé – Sanvee-Kondji et deux voies dans le sens Aného – Lomé puis une salle de supervision. A noter que pour ce début, il existe une voie de télépéage mixte par sens avec paiement par carte, par vignette, par téléphonie mobile ou en espèce.

Le péage d'Aképédo sur le grand contournement de Lomé : il est composé de deux voies à raison d'une voie de télépéage mixte dans le sens Noépé-Lomé et une voie dans le sens contraire avec paiement par carte, par vignette, par téléphonie mobile ou en espèce.

Par cette automatisation progressive, la SAFER entre immédiatement dans la mise en œuvre des mesures prises par le gouvernement dans la digitalisation des services quand on sait que l'économie numérique participative en elle seule va garantir des milliers d'emplois et une émergence formidable du secteur privé.

Uriel EGNANG

POUR EMPRUNTER LES COULOIRS AUTOMATISÉS DES PÉAGES

Abonnements disponibles à la direction de la SAFER, sur le www.safer.tg et dans 08 bureaux de la société des postes du Togo

La fluidité au franchissement des postes de péage est rendu possible grâce à l'automatisation officiellement lancée le 30 octobre dernier par le chef du

la vignette se place sur le par-brise du véhicule.

Les deux éléments jouent un même rôle : celui de céder le passage à l'usager abonné en

voie disposant de la signalisation du télépéage (t) et payer par carte ou par vignette. Les autres voies sont ouvertes pour le paiement en espèces.



Le ministre des travaux publics et le DG de la SAFER sur le péage de Vodougbe

gouvernement Mme Victoire Tomegah-Dogbé. Dans le souci de permettre à tout usager de la route de franchir les péages sans difficultés liées à l'obstruction ou à la monnaie, le Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER) entame le passage progressif des procédés manuels en mode automatisé avec une phase pilote qui a pris en compte les péages de Davié, de Vodougbe et d'Aképédo.

Après observation et appréciation positives sur l'état de la mise en place du nouveau système, le gouvernement a donc permis l'ouverture des couloirs automatisés au but de leur usage et exploitation. Pour emprunter les routes déjà automatisées, l'usager qui en fait option doit obligatoirement s'abonner pour obtenir à volonté une carte ou une vignette. Si la carte est à l'image d'un badge et se tient dans la main,

faisant lever la barrière. Une formule automatique plus actuelle que le paiement par espèces comme à l'accoutumée. La SAFER, pour rapprocher le système d'abonnement à tous les usagers a multiplié les lieux. Outre le www.safer.tg et la direction générale sise à Lomé dans le quartier Cacaveli, huit bureaux de la société des postes du Togo sont sollicités pour offrir aussi le service du genre. Il s'agit des bureaux de poste d'Aného, de Baguida, de Sanguéra, d'Adétikopé, de Tsévié, de Sokodé, de Kara et de Dapaong. Le coût de l'abonnement s'élève à dix mille (10 000) FCFA avec cinq mille (5 000) de crédit.

Une fois l'abonnement effectif, l'usager qui arrive au poste de péage automatisé devra choisir, à l'aide des signalisations, la voie correspondant à son mode de paiement. Ainsi, les abonnés devront emprunter la

Comment se fait le paiement par carte dans le couloir automatisé ?

- 1- Posez la carte sur le lecteur de la borne ;
- 2- La borne émet un signal sonore ;
- 3- Retirez la carte ;
- 4- Prenez le reçu ;
- 5- Attendez la levée de la barrière ;
- 6- Partez.

La SAFER prépare ainsi les citoyens à une utilisation digitalisée des péages. Au-delà de la dimension de la fluidité au franchissement des péages, l'automatisation rend plus efficace le fonctionnement.

Au plan géographique, les postes de péages déjà automatisés sont tous dans la région maritime : Davié dans la préfecture de Zio, à 30 km à la sortie Nord de Lomé sur la route nationale n°1; Vodougbe dans la préfecture des Lacs, à 45 km à la sortie Est de Lomé sur la



Péage automatisé de Davié

RN2 et celui d'Aképédo (préfecture de l'Avé), à 27 km de la capitale sur le grand contournement.

La SAFER dont la mission principale est de mobiliser les ressources nécessaires pour financer les travaux d'entretien routier multiplie quotidiennement les efforts au profit de tous les usagers de la route. Les travaux de l'entretien routier ont un coût. C'est dans cette logique que les premiers responsables de cette entité ne cessent d'attirer l'attention sur les impacts très néfastes de la surcharge qui entraîne une dégradation précoce de l'ensemble du réseau routier. Vite la route se dégrade, plus l'Etat met les moyen et cela, en défaveur des autres secteurs qu'ils soient prioritaires ou non prioritaires.

Pour améliorer les recettes, la société en charge du bon état

de la route a davantage installé les postes de péage de par le pays. Mis à part les anciens postes de péages tels que ceux de Davié, Sotouboua, Aného et Sanguéra, on peut citer ceux d'Aképédo, de Kpélé Adeta, d'Evou Apégamé, d'Aledjo, de Défalé, de Tabligbo, de Ponio et de Tohoun en cours d'ouverture.

En rappel, la SAFER est membre de l'Association des Fonds d'Entretien Routier Africain (AFERA) et de son Groupe Focal de l'Afrique de l'Ouest (GFAO). Ces associations ont pour objectif l'échange sur les pratiques de financement de l'entretien routier et le fonctionnement des fonds mobilisés. Ces échanges permettent à chaque Etat d'améliorer la gestion des problématiques liées au réseau routier.

Uriel EGNANG



Carte d'abonnement d'un usager

Mega Info

Hebdomadaire togolais d'analyse et de promotion de projet de développement

Récépissé N° 05 65 / 02 / 11 / 17 / HAAC

Siège: Kégué: à 300 m côté Nord du Stade

Tél: 90 83 08 78 - 99 92 89 44

e-mail: infosmega385@gmail.com / 22 B.P 249 Lomé-Togo

Directeur de Publication:
EGNANG K. Uriel

Rédaction:
Uriel Egnang
Blandine Modoukpè

Tirage: 2000 exemplaires

Imprimerie: Direct Print

LA MANGUE

Un fruit aux vertus inestimables

Profil santé de la mangue : La mangue est le fruit tropical le plus consommé au monde après la banane. Sa chair orangée et juteuse est une bonne source de fibres et de vitamine C. Elle aurait un potentiel anti cancer, notamment grâce à son contenu en antioxydants

Les bienfaits de la mangue

Plusieurs études prospectives et épidémiologiques ont révélé qu'une consommation élevée de fruits et de légumes diminuait le risque de maladies cardiovasculaires²⁶, de certains cancers²⁷ et d'autres maladies chroniques^{1,2,20,28}. La présence d'antioxydants dans les fruits et les légumes pourrait jouer un rôle dans ces effets protecteurs.

Cancer. Une des rares études effectuées spécifiquement sur la mangue a démontré que le jus de mangue exerçait un effet anti cancer sur des cellules in vitro¹⁹. Cependant, d'autres études seront nécessaires afin de déterminer si ces propriétés persistent après la digestion ou l'absorption du jus par le corps humain. Globalement, l'effet anti cancer des mangues s'expliquerait par leur contenu en Polyphénols. De plus, il semble que les variétés Haden et Ataulfo possèderaient une activité préventive supérieure aux autres²⁹.

Que contient la mangue?

Polyphénols

La mangue, de même que la goyave et le litchi, se démarque grandement des autres fruits tropicaux par son contenu élevé en polyphénols (ou composés phénoliques)⁴. Les composés phénoliques se retrouvent dans les aliments d'origine végétale. Leur capacité antioxydante protégerait les cellules du corps des dommages causés par les radicaux libres. Ils diminueraient le risque d'apparition de plusieurs maladies³. Leur abondance et leur composition diffèrent selon les variétés^{11,12}. Par exemple, la variété Ataulfo contiendrait plus de polyphénols, de vitamine C et de bêta-carotène et aurait une capacité antioxydante supérieure aux variétés Tommy Atkins, Haden, Kent et Keitt³⁰. La concentration en composés phénoliques peut aussi varier grandement entre les fruits d'une même variété, au sein d'une même culture et pour un degré de maturité similaire³⁰. Le principal polyphénol qu'on re-

trouve dans une mangue mûre est l'acide gallique.

Valeur nutritive de la mangue	
Mangue crue, ½ fruit (100 g)	
Calories	67
Protéines	0,5 g
Glucides	17,6 g
Lipides	0,3 g
Fibres alimentaires	1,9 g

Charge glycémique Faible

Pouvoir antioxydant Élevé

La mangue contient également de la mangiférine et des

orangé aux aliments qui en contiennent une grande quantité, comme la mangue. Dans certaines variétés de mangues, le bêta-carotène, compterait pour de 20 % à presque 100 % des caroténoïdes totaux¹¹. Le bêta-carotène est un précurseur important de la vitamine A dans l'organisme. Cependant, les différentes variétés de mangue de même que le stade de mûrissement influencent grandement les

de pectine en quantité comparable à celle de la pomme ou de la banane, 2 fruits reconnus pour leur teneur élevée en pectine⁵.

Précautions

Allergies

Peu de cas d'allergie à la mangue ont été rapportés dans la littérature scientifique. Cependant, la fréquence réelle de cette allergie peut avoir été sous-estimée à cause de la faible consommation de ce fruit dans les pays du Nord²¹. Des allergies aux fruits tropicaux ont souvent été décelées chez les per-

prendre.

Il est reconnu que les personnes allergiques à la mangue peuvent réagir à d'autres aliments ou composés par l'intermédiaire d'une réaction croisée. En effet, une personne allergique à la mangue pourrait également réagir au céleri, à la carotte, ainsi qu'aux pollens de bouleau et d'armoise²³. Certains antigènes communs permettraient d'expliquer ce phénomène. Cependant, ces réactions croisées ne peuvent être expliquées par une quelconque relation botanique, puisque ces aliments ou composés ne font pas partie de la même famille.

Dermatite de contact

Chez certaines personnes sensibles, le contact de la peau avec différentes parties d'une plante peut provoquer une réaction d'inflammation. Des cas de dermatite de contact ont été rapportés à la suite d'un contact avec un manguier (la sève, les feuilles ou la tige) ou la pelure du fruit²⁴. De façon générale, la partie comestible de la mangue (la pulpe) n'est pas reconnue comme pouvant causer ce type de réaction. Mais la prudence est de mise. Certaines personnes concernées par ce problème croient à tort qu'il suffit de faire peler le fruit par une autre personne pour le consommer en toute sécurité. Des chercheurs reconnaissent désormais que la pulpe qui se trouve immédiatement sous la surface de la pelure de la mangue pourrait contenir suffisamment d'antigènes pour provoquer une réaction²⁴. Afin d'être le plus prudent possible, il est recommandé aux individus sensibles de peler le fruit en retirant une petite quantité de la chair (environ 5 mm) avant de le consommer.

Interaction avec la warfarine
La mangue fait partie des aliments ayant été reconnus pour altérer les concentrations sanguines de warfarine. La warfarine, commercialisée sous le nom de Coumadin®, est un médicament servant principalement d'anticoagulant. Afin d'éviter des problèmes, Santé Canada recommande aux personnes consommant ces aliments de s'assurer d'en manger les mêmes portions tous les jours. De plus, il est recommandé de s'informer auprès de son professionnel de la santé pour connaître les autres aliments pouvant modifier les effets de la warfarine ou agir directement sur la coagulation du sang.

Recherches effectuées par la rédaction de Méga Info



gallotannins ainsi que destannins⁵. Ces 3 composés seraient toutefois présents en proportion beaucoup plus importante dans le noyau et la pelure du fruit. La mangiférine a été étudiée principalement à partir d'extraits de l'écorce du manguier. Des études lui attribuent des vertus bénéfiques contre le diabète, l'inflammation, le stress oxydatif et l'hypercholestérolémie⁸⁻¹⁰. Cependant, la mangue renfermerait 400 fois moins de mangiférine que l'écorce de l'arbre, ce qui n'est pas suffisant pour engendrer les effets observés.

Caroténoïdes

Les principaux caroténoïdes de la mangue sont le bêta-carotène et la violaxanthine¹³⁻¹⁵. Ces pigments aux propriétés antioxydantes confèrent une couleur rouge

quantités de ces caroténoïdes¹⁴. Une étude a démontré que la mangue mûre aurait une activité antioxydante plus élevée que le fruit non mûr⁵. La mangue contiendrait également d'autres types de caroténoïdes, comme la bêta-cryptoxanthine, mais en moindre quantité¹⁶.

Fibres solubles

La partie comestible de la mangue contient des fibres, dont la moitié sont des fibres solubles. Leur proportion tend à augmenter avec le mûrissement du fruit⁴. Les fibres solubles contribuent à diminuer les risques de maladies cardiovasculaires¹⁷ grâce à leur capacité à réduire le cholestérol sanguin. La majorité des fibres solubles de la mangue se présenteraient sous forme

sonnes sensibles au latex. Ce phénomène est appelé le « syndrome latex-fruit »²². Ainsi, les personnes allergiques au latex peuvent souffrir d'une hypersensibilité à certains fruits tropicaux, dont la mangue. Des atteintes à la bouche et à la gorge sont les conséquences les plus souvent observées, mais des symptômes plus graves, comme des réactions anaphylactiques, peuvent aussi survenir. Les personnes allergiques au latex doivent donc porter une attention très particulière lorsqu'elles consomment ces aliments, étant donné la gravité potentielle des réactions. Il est recommandé de consulter un allergologue afin de déterminer la cause des réactions à certains aliments et de mieux connaître les précautions à

INFORMATION



**ENSEMBLE,
CONSTRUISONS
NOS ROUTES**



TARIFS DE PEAGE

VEHICULES	CATÉGORIES	TARIFS
	2 roues	50F
	Tricycle	100F
	Vehicule léger	500F
	Minibus de 9 à 15 places	600F
	Autocar / Bus	1500F
	Poids lourd à 2 essieux	2500F
	Poids lourd à 3 essieux	3000F
	Poids lourd à 4 et 5 essieux	3500F
	Poids lourd à 6 et 7 essieux	4000F
	Poids lourd à 8 et plus	7000F